



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 07 JUILLET 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier juillet deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel ROBERT SOARES - Jean-Pierre PRAT – Hélène BURESI - Cyril CHERIGNY – Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU – Mathieu OLIVEIRA – Elvira MOMMERT – Johann PETIT - Jean-Roger THUILLIAS – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Anne LAUJAY procuration à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT – Anne LAUJAY

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés.

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin 2020,
- Désignation du Secrétaire de séance,

Commission Finances :

- 1- N°2020-40 : Affectation des résultats du Budget Principal – Mairie de Cubzac les Ponts,
- 2- N°2020-41 : Affectation des résultats du Budget Annexe – Halte nautique,
- 3- N°2020-42 : Vote du Budget Primitif du Budget Principal – Mairie de Cubzac les Ponts,
- 4- N°2020-43 : Vote du Budget Primitif du Budget Annexe – Halte nautique,
- 5- N°2020-44 : Subvention d'équilibre au Budget du CCAS et de la Halte Nautique,
- 6- N°2020-45 : Détermination des immobilisations à amortir et durées d'amortissement,

Commission Personnel :

- 7- N°2020-46 : Mise en place de la prime exceptionnelle COVID-19,
- 8- N°2020-47 : Création de poste d'Adjoint Technique Territorial à 32/35^{ème},

La séance est ouverte à 18h37.

➤ **Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin 2020,**

A l'unanimité

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

M. Jean-Pierre PRAT est désignée Secrétaire de Séance.

En préambule de la séance, le Maire souhaite la bienvenue à Mme CHAMPAGNE, Comptable public de la commune. Comme vous le savez, depuis plusieurs semaines nous accumulons beaucoup de travail.

➤ **Commission Finances :**

N°2020-40 : Affectation des résultats du Budget Principal – Mairie de Cubzac les Ponts,

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d' exécution N-1	R001 : solde d' exécution N-1
	100 000,00 €		630 213,23 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			337 100,86€

**Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

Mme BURESI : Qu'est ce que sont les besoins de couverture ?

M. TABONE : Des dépenses non réalisés à ce jour.

N°2020-41 : Affectation des résultats du Budget Annexe – Halte nautique,

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d' exécution N-1	R001 : solde d' exécution N-1
	3 000,00 €		18 151,27 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			13 767,31€

**Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

M. CHERIGNY : Il faut provisionner une somme pour la maintenance décennale.

M. TRISTRAM : Pouvons nous rattacher ce budget au budget principal ?

Mme CHAMPAGNE : La halte nautique est un SPIC et est gérée par une autre nomenclature. A voir dans les prochaine année et l'apparition de la M57 qui doit simplifier la comptabilité publique.

N°2020-42 : Vote du Budget Primitif du Budget Principal – Mairie de Cubzac les Ponts,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 de la manière suivant :

Balance Générale du Budget Principal

- Investissement
 - o Dépenses 1 355 431,89 ..€
 - o Recettes 1 355 431,89 ..€
- Fonctionnement
 - o Dépenses 1 662 748,00 ..€
 - o Recettes 1 662 748,00 ..€

Mme BURESI : Ou se trouve la compensation de la taxe d'habitation ? Impôts ou dotation ?

M. TABONE : A ce jour c'est toujours dans les impositions. A voir dans l'avenir.

Mme MOMMERT : Il y a un manque sur le chapitre de recettes de fonctionnement de 500,00.

M. TABONE : Proposition de diminuer l'article 752 de 500,00€ pour garder l'équilibre budgétaire.

M. TRISTRAM : A quoi sont reliés les emprunts ?

M. TABONE : A des immeubles anciens comme celui rue de la gare et celui du port.

N°2020-43 : Vote du Budget Primitif du Budget Annexe – Halte nautique,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif de la halte nautique pour l'exercice 2020 de la manière suivant :

Balance Générale du Budget Principal

- Investissement
 - o Dépenses 101 854,46 ...€
 - o Recettes 101 854,46 ...€
- Fonctionnement
 - o Dépenses 82 642,76.....€
 - o Recettes 82 642,76.....€

N°2020-44 : Subvention d'équilibre au Budget du CCAS et de la Halte Nautique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** une subvention d'un montant de 5 500,00€ au Budget CCAS 2020,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 657362 du budget primitif 2020 de la commune et au compte 74741 du budget du CCAS 2020.

- **VOTE** une subvention d'un montant de 45 189,08€ au Budget Halte Nautique 2020,
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 657364 du budget primitif 2020 de la commune et au compte 74 du budget de la Halte Nautique 2020.

N°2020-45 : Détermination des immobilisations à amortir et durées d'amortissement,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPLIQUE** ces conditions d'amortissement aux acquisitions qui interviendront dès l'année 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à amortir les biens de faible valeur sur une durée d'une année,
- **FIXE** le montant de ces biens dits de faible valeur à 750,00€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à sortir de l'actif les biens dits de faible valeur après qu'il ait procédé à leur amortissement,
- **PRÉCISE** que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire sans recours à la règle du « prorata temporis », le 1^{er} amortissement démarrant au 1^{er} janvier de l'année suivant l'acquisition de l'immobilisation,
- **FIXE** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

➤ [Commission Personnel](#) :

N°2020-46 : Mise en place de la prime exceptionnelle COVID-19,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 contre, 3 abstentions) :

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une prime exceptionnelle liée au COVID-19 au regard des modalités suivantes dans la limite des plafonds fixée par emplois/fonctions :

Emplois / Fonctions	Montants plafonds
Directeur Général des Services	350,00€
Officier d'Etat civil délégué	300,00€
Responsable des services Techniques	200,00€
Coordinatrice Périscolaire	250,00€
Agents des services Techniques	200,00€
Agent du service Restauration scolaire	200,00€
Agents Accueil Périscolaire exceptionnel	100,00€
Agents du service Entretien des Bâtiments	150,00€

- **ADMET** que les bénéficiaires de cette prime exceptionnelle sont les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public,
- **DEMANDE** au Maire que cette prime exceptionnelle soit versée sur le bulletin de salaire du mois de juillet 2020,

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- **D'ADAPTER** les dispositions ci-dessus automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

M. DULAU : Je suis surpris du décalage de somme surtout pour les agents de l'école qui était en 1^{ère} ligne. Je ne comprends pas cette position.

M. TABONE : Le travail a été réalisé à divers étages, d'où l'inscription de sommes différentes. On prend ici en plus de l'exposition, l'implication et l'engagement de l'agent.

Mme JEANDONNET : Cette distinction reste conforme au Décret surtout sur le critère de la mobilisation.

M. DULAU : C'est dommage de hiérarchiser.

M. TABONE : Il n'y a pas que l'effet de l'exposition.

N°2020-47 : Création de poste d'Adjoint Technique Territorial à 32/35^{ème},

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 32/35^{ème} à compter du 24 août 2020, afin d'assurer les fonctions d'aide maternelle,
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération du poste ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts.

Parole aux Adjoints

Le Maire tient à remercier l'ensemble des élus pour le travail qui a été réalisé en peu de temps.

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

L'année scolaire est à ce jour terminée.

Nous allons travailler avec la Commission sur le prochain projet pédagogique.

Commission bibliothèque le 9 juillet.

Mme KOPF : Plusieurs parents de mon entourage m'ont indiqué remercier le Maire, la commission et les agents pour le travail réalisé durant cette période.

Mme BRIDOUX- MICHEL : L'association des parents d'élèves avait lors du Conseil d'école également remercier l'ensemble des acteurs de manière soutenue.

Maribel ROBERT SOARES, 4^{ème} Adjointe :

Point sur la composition du CCAS et des membres nommés.

Réunion dans le cadre d'octobre rose avec l'association Jeunes et Rose.

Présentation du projet de Flyer pour la mise en place du Conseil des Aînés.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

Point sur la Fête locale.

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

Bon travail de la commission Patrimoine qui a donné des chiffres pour le budget. Le projet reste un dossier compliqué. La commission communication a réalisé du bon travail.

Mme BURESI : Il est important de faire un travail transversal sur le développement durable avec un cahier des charges car, c'est un sujet qui touche beaucoup de commission.

M. PETIT : C'est un projet collectif.

M. TABONE : Vous pouvez nous faire des propositions concrètes.

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

Sur la voirie : préparation de travaux de marquage au sol.

Nous allons reprendre le dossier de la mise en place des 30km/h.

Un point sur l'état des routes sera fait avec une entreprise pour voir ce qui peut être fait.

M. TABONE : Faire ce dernier avec la commission.

Questions diverses

Pas de question diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h33 le 07 juillet 2020